

Sommaire chronologique

Décision Paca n°2007-13992/ALE/M4 du 1er décembre 2007 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2
Décision n°2007-1557 du 3 décembre 2007 Classement des directions déléguées Nord-Est Réunion et Sud-Ouest Réunion	14
Décision n°2007-1558 du 3 décembre 2007 Classement des directions déléguées Ouest Guadeloupe et Est Guadeloupe.....	15
Décision n°2007-1559 du 3 décembre 2007 Décision n°2007-1559 relative au classement de la direction déléguée de la Martinique	16
Décision n°2007-1561 du 4 décembre 2007 Classement de la direction déléguée de Marseille Est.....	17
Décision Br n°2007-22.50 du 10 décembre 2007 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction déléguée des Côtes d'Armor de la direction régionale Bretagne.....	18

Décision Paca n°2007-13992/ALE/M4 du 1er décembre 2007

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2002-488 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 12 avril 2002 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-821 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code,
- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code,
- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code,
- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,
- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission en dehors de la direction régionale des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,
- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,
- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,
- en matière financière et comptable, certifier le service fait,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer des commandes d'un montant strictement limité à 4.000 euros HT par commande,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés publics et accords cadre nationaux, et dans la limite du montant maximal prévu par le marché pour le lot concerné aux fins d'exécution des marchés et accords cadres régionaux, à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,
- en matière de recours et à compter du 1er janvier 2008, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

Direction déléguée	Délégués permanents (directeurs)	Agence locale pour l'emploi
Alpes du sud	Franck Couriol	Digne
	Jean-Marie Bellon	Manosque
	Isabelle Berrou	Briançon
	Véronique Saler	Gap
Nice Côte d'Azur	Olivier Laubron	Nice Shakespeare
	Noël Bruzzo	Nice Gambetta
	Frédérique Hérail	Nice le port
	Evelyne Siegler	Nice Valrose
	Anne-Marie Remond	Nice la plaine
	Jean-Marc Mario	Cagnes sur mer
	Olivier Destenay	La Trinité
	Sophie Brucker	Menton
	Françoise Maurel	Nice Carros
Est Marseille	Cyrille Darce	Marseille Dromel
	Loïc Serra	Aubagne
	Aude Dauchez	Marseille les Caillols
	Stéphane Lenallio	la Ciotat
	Marie-Lucie Guis	espace cadres Marseille

Marseille centre	Catherine Gout-Policand	Marseille Belle de mai
	Catherine Bedenes	Marseille Baille
	Dominique Largaud-Jimenez	Marseille Joliette
	Xavier Guidoni	Marseille Pharo
	Régine Lacome	Marseille Prado
Ouest Marseille	Bruno Alcaraz	Marseille st Jérôme
	Isabelle Alio	Marignane
	Elisabeth Moreau	Marseille Bougainville
	Jacqueline Cohen	Marseille Château Gombert
	Frédéric Caillol	Vitrolles
	Sonia Pourradier	Marseille st Gabriel par intérim
	Philippe Hillarion	Marseille Mourepiane
Pays de Provence	Anne Chabrier	Arles
	Michèle Cérézo	Istres
	Michèle Vicente	Aix pont de l'Arc
	Philippe Commençais	Aix bois de l'Aune
	Yves Hanvic	Martigues
	Raphaëlle Fleurot-Marie	Salon de Provence
	Dominique Géraud	Aix cadres
	Daniel Geoffray	Châteaurenard
	Didier Geneteaud	Gardanne
Esterel	Gaëlle Cariou	Antibes
	Christian Soulié	Cannes Mandelieu
	Noëlle Versaveau-Gautier	Cannes Croisette
	Jean-Michel Audren	le Cannet
	Jean-Claude Hérail	Grasse
	Richard Spinosa	golfe de st Tropez
	Denis Mercier	Draguignan
	Alexandre Ganne	Fréjus
Toulon Var	Annie Beauvais	Brignoles
	Pascale Voitureon	Hyères
	Nathalie Beaudoin	la Seyne sur mer
	Christelle Denis	Six fours
	Evelyne Perez	Toulon Claret
	Frantz Lancet	Toulon Clémenceau
	Véronique Inquimbert	la Valette
Vaucluse	Nasser Boukhelifa	Avignon sud
	Danielle Mayet	Avignon république
	Maryse Jessenne	le Pontet
	Eva Rimini	Carpentras
	Jean-Louis Peignien	Cavaillon
	Frédéric Niola	Pertuis
	Jannick Le Roy	Orange

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Direction déléguée	Agence locale pour l'emploi	Délégués temporaires	Fonction
Alpes du sud	Digne	Benoît Cartault	cadre opérationnel - adjoint
		Simon Gradoni	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnelle
		Jean-Charles Richaud	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnelle

	Manosque	Catherine Parayre	cadre opérationnel - adjoint
		Annie Plumel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Lucie Chaume	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Briançon	Loïc Naegelen	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Christelle Castanie	conseiller référent
		Waldeck Lherondel	conseiller
	Gap	Françoise Guehl	cadre opérationnel - adjoint
		Pascale Milleret	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Vincent Monier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Nice Côte d'Azur	Nice Shakespeare	Théodore Yakité
Jean-Pierre Migot			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Emilie Striget			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Nice Gambetta		Valérie Legrand	cadre opérationnel - adjoint
		Claudine Sarkis	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Amélie Romeo	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nadine Hangya	chargée de projet emploi
Nice le port		Marie-Catherine Midan	cadre opérationnel - adjoint
		Annie Duffau	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Gisèle Delobel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Nice Valrose		Caroline Guichet	cadre opérationnel - adjoint
		Malou Koubi	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Annie Mougeole	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Aurélia Tailland	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Nice la plaine		Olivier Chillon	cadre opérationnel - adjoint
		Claudine Millien	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Serge Gloumeaud	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Cagnes sur mer		Guy Durand	cadre opérationnel - adjoint
		Thierry Depeyre	cadre opérationnel –

			animateur d'équipe professionnel
		Christine Ronchi	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	la Trinité	Sylvie Golle	cadre opérationnel - adjoint
		Véronique Coste	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Patricia Chapoux	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Menton	Isabelle Moretti-Colson	cadre opérationnel - adjoint
		Hélène Najem	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Béatrice Proal	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Nice Carros	Françoise Coquillat-Zeitoun	cadre opérationnel - adjoint
		Evelyne Lautier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Marie-Laure Briaudet	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Est Marseille	Marseille Dromel	Nathalie Dadena
Elisabeth Aventini			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Cécile Merlin			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Aubagne		Myriam Sanchis	cadre opérationnel - adjoint
		Ludovic Vandame	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Marie-Paule Savarèse	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Marseille les Caillols		Bernard Garnier	cadre opérationnel - adjoint
		Halima Timricht	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Elisabeth Unger	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
la Ciotat		Pascale Tronel	cadre opérationnel - adjoint
		Sophie Dellavedova	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sophie Hervier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Espace Marseille cadres		Mireille Breton	cadre opérationnel - adjoint
		Anne-Marie Martinez	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Roseline Ebel	chargée de projet emploi

Marseille centre	Marseille Belle de Mai	Fabienne Zennache	cadre opérationnel - adjoint
		Jacqueline Giudicelli	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Christine Carles	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Laurence Guillaud	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille Baille	Solange Alejandro	cadre opérationnel - adjoint
		Annick Pouille-Fourny	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Diego Bonnardel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sylvie Lambert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille Joliette	Sylvie Merono	cadre opérationnel - adjoint
		Virginie Milano	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Christophe Dallain	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille Pharo	Anne Pansier	cadre opérationnel - adjoint
		Chantal Camenen	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Samira Fakhir	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Isabelle Claret-Tournier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Jacques Del Vecchio	conseiller référent
	Marseille Prado	Nathalie Bourlon	cadre opérationnel - adjoint
		Eric Blumental	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Dominique Cahuet	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Alain Curmi	chargé de projet emploi
Lucie Sabah		chargée de projet emploi	
Michèle Villatte		conseiller référent	
Ouest Marseille	Marseille st Jérôme	Marie Sol Pagneux	cadre opérationnel - adjoint
		Philippe Giudicelli	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Karine Michel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marignane	Fernande Guzzo Stora	cadre opérationnel - adjoint
		Jean-Christophe Panza	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel

		Philippe Léa	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Josiane Semadet	conseiller
Pays de Provence	Marseille Bougainville	Nadia Oudia	cadre opérationnel - adjoint
		Elisabeth Delestrade	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Estelle Oriol	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille Château Gombert	Annie Kirkorian	cadre opérationnel - adjoint
		Marielle Castel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nicolas Bianco	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Vitrolles	Anne-Marie Chappuis	cadre opérationnel - adjoint
		Sophie Ghestem	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Robert Valenti	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Christian Grech	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sandrine Rossi	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille Mourepiane	Marie-Claude Chiffo	cadre opérationnel - adjoint
		Emmanuelle Nahmias	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Fatine Idamia	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Pays de Provence	Arles	Marie-Christine Brun
Anne Serisier			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Nadine Dalie			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Laurent Cler			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Edwige Letissier			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Istres		Caroline Dauzon	cadre opérationnel - adjoint
		Angélique Ricordel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Isabelle Vauchelet	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Aix pont de l'Arc		Elisabeth Brovedan	cadre opérationnel – adjoint

		Rémy Pelegrin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nathalie Guerin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Evelyne Thines	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Aix bois de l'Aune	Marie-Pierre Reffet	cadre opérationnel - adjoint
		Nadine Durand-Tron	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sylvia Benzazoua	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Jamila Zitouni	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Martigues	Jocelyne Feraud	cadre opérationnel - adjoint
		Josette Bouillin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Fabienne Rives	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Salon de Provence	Pascale Ronat	cadre opérationnel - adjoint
		Louis Ruiz	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Najet Boudani	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Caroline Allemand	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Aix cadres	Dominique Monange	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Béatrice Chapuis	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Châteaurenard	Annie Cheyrezy	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Chantal Ruelle	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Gardanne	Jean-François Pinto	cadre opérationnel - adjoint
Danielle Perrier		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Franck Manogil		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Esterel	Antibes	Danielle Chircop-Savin	cadre opérationnel - adjoint
		Christel Chamoux	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel

		Christine Caterino	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Cannes Mandelieu	Catherine Argentino	cadre opérationnel - adjoint
		Sylvie Pouthier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Marie-Thérèse Sergi-Gobert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Cannes Croisette	Mario Bonini	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sylvie David	chargée de projet emploi
		Paul Doublet	cadre opérationnel - adjoint
	le Cannet	Jérôme Lans	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Richard Sanlier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Jean-Michel Garcia	cadre opérationnel - adjoint
	Grasse	Christel Lantoine	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Ingrid Petit	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Jacqueline Bernadet	chargée de projet emploi
		Françoise Dabin	cadre opérationnel - adjoint
	Golfe de Saint Tropez	Magali Scilla	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Elisabeth Labrit	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Christiane Riccino	cadre opérationnel - adjoint
Draguignan	Isabelle Hernandez Y Peres	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Sandrine Richir-Meissel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	François Scilla	conseiller référent	
	Eric Chretien	cadre opérationnel - adjoint	
Fréjus	Nelly Tourman	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Patrick Chaudueur	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	David Monge	cadre opérationnel - adjoint	
Toulon	Brignoles	Guyline Castilla	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Louise Garcia	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Mireille Kopp	cadre opérationnel – animateur d'équipe

			professionnel
		Gilles Doudon	conseiller
	Hyères	Claire Meunier	cadre opérationnel - adjoint
		Gilles Kouri	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	la Seyne-sur-Mer	Brigitte Pesce	cadre opérationnel - adjoint
		David Fantino	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Fabienne Malnis	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Agnès Choffel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Six Fours	Sandrine Ritter-Hemichou	cadre opérationnel - adjoint
		Nathalie Fiancette	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Elisa Zoute	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Toulon Claret	Paule Colonna	cadre opérationnel - adjoint
		Karine Kervella	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Carole Biset	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Toulon Clémenceau	Nathalie Minana	cadre opérationnel - adjoint
		Isabelle Albert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nelly Doré	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Catherine Hecker	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	la Valette	Isabelle Wiart	cadre opérationnel - adjoint
		Sophie Granchere	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Olivia Lemaître	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
vaucluse	Avignon sud	Claire Thomas	cadre opérationnel - adjoint
		Claudette Barlinghi	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Alain Alibert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Christine Salazar	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Avignon république	Dominique Préciado	cadre opérationnel – adjoint

		Laurence Albert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sylvie Ceccon	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Gérard Massoni	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	le Pontet	José Brotons	cadre opérationnel - adjoint
		Erik Bogais	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Marie-Thérèse Marx	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Carpentras	Marie-Claude Fary	cadre opérationnel - adjoint
		Hervé Boudin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Karine Romero	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Cavaillon	Claire Sapet	cadre opérationnel - adjoint
		François Behin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Annie Fauque	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Pertuis	Yves Peix	cadre opérationnel - adjoint
		Chantal Blancheton	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Françoise Dailly	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Orange	Véronique Mazars	cadre opérationnel - adjoint
Marie-Josée Perez		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Marie-Annick Barthel		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Carmen Serrano		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du directeur délégué de la direction déléguée de l'Agence nationale pour l'emploi duquel dépend le directeur de l'agence locale citée en référence.

Article VI - La décision Paca n°2007-13992/ALE/M3 du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 1er octobre 2007 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 1er décembre 2007.

Jean-Pierre Lesage,
directeur régional
de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Décision n°2007-1557 du 3 décembre 2007

Classement des directions déléguées Nord-Est Réunion et Sud-Ouest Réunion

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 311-7 et R. 311-4-1 à R 311-4-22,

Vu le décret n°2003-1370 modifié du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents de contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2004-386 du 28 avril 2004 relatif au régime indemnitaire des agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2004-37 du 2 janvier 2004 portant classement des directions déléguées et régionales en deux groupes,

Vu la note du directeur général au directeur régional de la Réunion en date du 3 décembre 2007 relative au niveau de supervision des directions déléguées,

Décide :

Article unique

A compter du 1er janvier 2008, à la liste des directions déléguées classées en groupe 1 annexée à la décision n°2004-37 du 2 janvier 2004 susvisée, il convient d'ajouter les directions déléguées Nord-Est Réunion et Sud-Ouest Réunion.

Fait à Noisy-le-Grand, le 3 décembre 2007.

Le directeur général,
Christian Charpy

Décision n°2007-1558 du 3 décembre 2007

Classement des directions déléguées Ouest Guadeloupe et Est Guadeloupe

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 311-7 et R. 311-4-1 à R 311-4-22,

Vu le décret n°2003-1370 modifié du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents de contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2004-386 du 28 avril 2004 relatif au régime indemnitaire des agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2004-37 du 2 janvier 2004 portant classement des directions déléguées et régionales en deux groupes,

Vu la note du directeur général au directeur régional de la Guadeloupe en date du 3 décembre 2007 relative au niveau de supervision des directions déléguées,

Décide

Article unique

A compter du 1er janvier 2008, à la liste des directions déléguées classées en groupe 2 annexée à la décision n°2004-37 du 2 janvier 2004 susvisée, il convient d'ajouter les directions déléguées Ouest Guadeloupe et Est Guadeloupe.

Fait à Noisy-le-Grand, le 3 décembre 2007.

Le directeur général,
Christian Charpy

Décision n°2007-1559 du 3 décembre 2007

Décision n°2007-1559 relative au classement de la direction déléguée de la Martinique

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 311-7 et R. 311-4-1 à R 311-4-22,

Vu le décret n°2003-1370 modifié du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents de contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2004-386 du 28 avril 2004 relatif au régime indemnitaire des agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2004-37 du 2 janvier 2004 portant classement des directions déléguées et régionales en deux groupes,

Vu la note du directeur général au directeur régional de la Martinique en date du 3 décembre 2007 relative au niveau de supervision des directions déléguées,

Décide :

Article unique

A compter du 1er janvier 2008, à la liste des directions déléguées classées en groupe 1 annexée à la décision n°2004-37 du 2 janvier 2004 susvisée, il convient d'ajouter la direction déléguée de la Martinique.

Fait à Noisy-le-Grand, le 3 décembre 2007.

Le directeur général,
Christian Charpy

Décision n°2007-1561 du 4 décembre 2007

Classement de la direction déléguée de Marseille Est

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le code du travail et notamment ses articles R. 311-7 et R. 311-4-1 à R 311-4-22,

Vu le décret n°2003-1370 modifié du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents de contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2004-386 du 28 avril 2004 relatif au régime indemnitaire des agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2004-37 du 2 janvier 2004 portant classement des délégations départementales et régionales en deux groupes,

Vu la note du directeur général au directeur régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en date du 4 décembre 2007, relative au niveau de supervision des directions déléguées,

Décide :

Article unique

A compter du 1^{er} janvier 2008, à la liste des directions déléguées classées en groupe 1 annexée à la décision susvisée, il convient d'ajouter la direction déléguée de Marseille Est et de supprimer cette même direction déléguée de la liste des directions déléguées classées en groupe 2.

Fait à Noisy-le-Grand, le 4 décembre 2007.

Le directeur général,
Christian Charpy

Décision Br n°2007-22.50 du 10 décembre 2007

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction déléguée des Côtes d'Armor de la direction régionale Bretagne

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 311-7, L. 322-4-7, L. 322-4-10, R. 311-3-5, R. 311-3-9, R. 311-3-10, R. 311-4-1, R. 311-4-4, R. 311-4-5, R. 311-4-5-1, R. 311-4-8, R. 311-4-17 et R. 311-4-19,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-892 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 juillet 2007 portant nomination de monsieur Gérard Mutelet en qualité de directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi, et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-1021 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 24 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 311-8 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 311-5 et L. 311-5-1 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 311-3-2 du même code,
- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 311-3-9 du même code,
- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 311-3-11 du même code,
- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,
- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 311-4-26 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'Agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission, les autorisations de circuler et les états de frais des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,
- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,
- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,
- en matière financière et comptable, certifier le service fait,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,
- en matière de recours et à compter du 1er janvier 2008, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnées aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Evelyne Robine, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Dinan
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Guingamp
- madame Claudine Reboux, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Lannion
- madame Anne Bellegou, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Loudéac
- monsieur Pierre Jacob, directeur de l'agence locale pour l'emploi de St Brieuc les Villages
- madame Anne Verdier, directrice de l'agence locale pour l'emploi de St Brieuc Croix Lambert

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Agence locale	Délégués	Emploi repère
Dinan	madame Murielle Martiny	cadre opérationnel
	madame Anne Letaconnoux	cadre opérationnel
Guingamp	monsieur David Paris	cadre opérationnel
	monsieur Olivier Guillou	cadre opérationnel
	madame Marie-Christine Chevalier	cadre opérationnel
	madame Marie-Noëlle Besset	technicien supérieur appui gestion

	madame Joëlle Le Grand	technicien supérieur appui gestion
Lannion	monsieur Serge Adam	cadre opérationnel
	monsieur Jean-Yves Gérard	cadre opérationnel
	madame Françoise Lebossé	cadre opérationnel
	madame Patricia Le Lonquer	conseiller
	madame Catherine Dugay	technicien appui gestion
Loudéac	monsieur Jean-Benoît Salesses	cadre opérationnel
	madame Martine Plessis	conseiller référent
	madame Chantal Soufache	technicien supérieur appui gestion
	madame Micheline Chastang	technicien appui gestion
St Brieuc Les Villages	madame Anne-Sophie Lamande	cadre opérationnel
	monsieur Jean-François Buczkowicz	cadre opérationnel
	madame Sandrine Tiercelin	cadre opérationnel
	madame Catherine Babey	conseiller
St Brieuc Croix Lambert	monsieur Pierre-Dominique Dubes	cadre opérationnel
	monsieur Olivier Chesneau	cadre opérationnel
	madame Joëlle Castillo	technicien appui gestion

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Bretagne et de la directrice déléguée de la direction déléguée des Côtes d'Armor de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article VI - La décision Br n°2007-22.20 du directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 27 août 2007 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Rennes, le 10 décembre 2007.

Gérard Mutelet,
directeur régional
de la direction régionale Bretagne